

**ARRETE MUNICIPAL N°2024/223**  
Relatif à la mise à jour des annexes du PLU  
en intégrant le périmètre d'étude sur le secteur  
ZAE de Bromines

**Le Maire de SILLINGY,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 octobre 2013 par délibération du Conseil Municipal n°2013-97, modifié le 12 septembre 2016 (modification simplifiée n°1) par délibération du Conseil Municipal n° 2016-70, modifié le 09/07/2018 (modification n°1 et mise en compatibilité) par délibérations du Conseil Municipal n°2018-54 et n°2018-53; modifié le 01/07/2019 par délibération n° 2019-43 (déclaration de projet), modifié le 16/12/2019 par délibération n°2019-84 (modification n°2), modifié le 18/07/2022 par délibération n°2022-77 (modification simplifiée n°2), modifié le 19/06/2023 par délibération n°2023-056 (modification n°3) ;

Vu les articles R153-18 et R151-52 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2024-043 relative à l'instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur ZAE de Bromines ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur le territoire communal, dans la mesure où elles ont évolué,

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER.**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SILLINGY est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la délibération n°2024-043 est annexée au Plan Local d'Urbanisme.

**ART. 2.** Le présent arrêté fera l'objet, conformément à l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

**ART. 3.** Les documents de la mise à jour du plan Local d'Urbanisme sont tenus à la disposition du public à la mairie de SILLINGY aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Savoie.

**ART. 4.-** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés municipaux et adressé :  
- à Monsieur le Directeur général des services de la Mairie, pour exécution en ce qui le concerne ;  
- à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- Publication électronique sur le site internet [www.sillingy.fr](http://www.sillingy.fr) le 6 JUIN 2024
- Notification le 6 JUIN 2024



SILLINGY, le 03/06/2024

Le Maire,  
Yvan SONNERAT

